



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1855

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1855**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est membre de droit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise qui a pour mission, notamment, de suivre les évolutions urbaines, de participer, d'une part, à la définition des politiques d'aménagement et de développement, et d'autre part, à l'élaboration de documents d'urbanisme.

La Métropole souhaite s'attacher la collaboration de l'association dans une démarche partenariale, pour mener des réflexions ou études qui concourent à la définition des politiques publiques de la Métropole tant à l'échelle de son territoire qu'à celle de l'aire métropolitaine.

I - Bilan d'activité 2016

Par délibération n° 2016-1122 du 21 mars 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement 2016 d'un montant de 4 558 500 € (hors cotisation annuelle de 250 000 €) au profit de l'Agence d'urbanisme, dont 445 000 € dédiés au financement du PLU-H.

Par délibération n° 2016-1703 du 12 décembre 2016, le Conseil de la Métropole a aussi attribué à l'Agence d'urbanisme une subvention de 100 000 €, dans le cadre des études relatives au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

En conséquence, le montant total des subventions votées en 2016 par le Conseil au profit de l'Agence d'urbanisme s'élève à 4 658 500 €, hors cotisation annuelle.

L'Agence d'urbanisme a accru la rigueur dans la programmation et la conduite de son programme partenarial en 2016. La capacité de travail de l'Agence a été modifiée à la baisse durant l'année, entraînant un nécessaire recalibrage du programme d'activités. Grâce à un suivi très fin, le taux d'exécution final avoisine les 100 %, 90 % des missions ont fait l'objet de fiches d'intervention détaillées.

L'année 2016 a été marquée par la structuration du programme d'activités. La réalisation globale est conforme aux prévisions.

L'Agence a accompagné la Métropole sur les thématiques habituelles (économie, habitat, projet urbain, mobilité, etc.) mais aussi sur des questions en lien avec ses nouvelles compétences (santé, insertion, petite enfance, culture). Des documents cadres ont été adoptés ou sont en passe de l'être comme le schéma des solidarités, etc.

II - Programme d'activités pour 2017

Pour l'exercice 2017, le programme d'activité proposé par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise réaffirme son objectif de constituer un socle des connaissances territoriales de la Métropole lyonnaise.

Le programme partenarial 2017 s'articule autour des 6 axes suivants :

- l'innovation, les ressources et les réseaux,

- l'observation des territoires et les observatoires,
- les approches et stratégies métropolitaines,
- la planification locale,
- les projets urbains,
- les activités internationales.

III - Budget prévisionnel 2017

Les principaux postes de charges et de produits du budget 2017 de l'Agence d'urbanisme sont les suivants :

Charges :

Budget voté 2016		Budget prévisionnel 2017	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achats et charges externes	1 031 800	achats et charges externes	919 900
impôts, taxes et versements assimilés	798 000	impôts, taxes et versements assimilés	731 700
salaires et charges sociales	5 972 300	salaires et charges sociales	5 505 500
dotations aux amortissements	120 000	dotations aux amortissements	190 000
dotations aux provisions	32 000	dotations aux provisions	5 000
frais financiers et autres charges	5 169	frais financiers et autres charges	4 000
Total charges 2016	7 959 269	Total charges 2017	7 356 100

Produits :

Budget voté 2016		Budget prévisionnel 2017	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
participation totale Métropole de Lyon (subvention + cotisation annuelle) dont :	4 908 500	participation totale de la Métropole de Lyon (subvention + cotisation annuelle) dont :	4 586 000
- subvention financière Métropole de Lyon	4 113 500	- subvention financière de la Métropole de Lyon	4 336 000
- subvention pour révision du PLU-H	445 000		
- autre subvention Métropole (NPNRU)	100 000		
- cotisation annuelle Métropole de Lyon	250 000	- cotisation annuelle Métropole de Lyon	250 000
subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 538 175	subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 296 800
contrats spécifiques	370 000	contrats spécifiques	360 000
produits financiers	2 000	produits financiers	0
produits divers et transferts de charges	140 594	produits divers et transferts de charges	113 300
Total produits 2016	7 959 269	Total produits 2017	7 356 100

IV - Financements 2017

Pour permettre à l'association de mener à bien son programme de travail arrêté avec les partenaires de la structure, il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer pour 2017 une subvention de fonctionnement d'un montant total de 4 336 000 €.

Afin de participer à l'effort financier de la Métropole, la participation de la Métropole (subvention + cotisation) à l'Agence d'urbanisme est en diminution de 6,5 % entre 2016 et 2017.

La subvention apportée par la Métropole participe à la mise en œuvre du programme partenarial arrêté par l'Agence d'urbanisme.

La Métropole sera plus particulièrement intéressée à la réalisation des éléments du programme partenarial entrant dans sa stratégie en termes de développement urbain et de développement économique, de politique d'aménagement du territoire de l'agglomération et de rayonnement international, notamment les priorités suivantes :

- les documents de planification et leur mise en cohérence (achèvement révision générale du PLU-H et procédures courantes), ainsi que la contribution à l'élaboration d'un règlement local de publicité,
- l'expertise urbaine et la qualité urbaine (schémas de référence, cadrage urbain, etc.),
- les projets de territoire en lien avec les grandes infrastructures routières : Anneau des Sciences, A6/A7,
- les outils d'observation du territoire et des politiques publiques qui s'y rattachent (économie, mobilité et déplacements, habitat, cohésion sociale, espaces agricoles, énergie, ville et fleuves, ville et université, etc.), avec notamment le développement des outils d'observation des nouvelles politiques publiques portées par la Métropole (éducation, sport, santé, etc.),
- les analyses des dynamiques territoriales à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise,
- les réseaux de compétences internationaux et européens,
- les coopérations décentralisées.

Les conditions de mise en œuvre devront se faire sur la base d'un planning répondant à une obligation réglementaire dont le terme est prévu au plus tard au 31 décembre 2017.

Mises à disposition à titre gratuit et à titre onéreux en 2017

La valorisation financière des moyens informatiques mis à la disposition de l'association à titre gratuit, pour l'exercice 2017, fait l'objet d'une actualisation à la date du 31 janvier 2016 et s'élève à 3 460,07 € pour l'exercice présent. Elle sera intégrée dans les comptes de l'association en recettes et en dépenses.

Enfin, la Métropole met à disposition de l'Agence d'urbanisme des moyens informatiques (accès au réseau, accès aux bases APIC et Géonet, hébergement informatique) afin d'assurer la continuité et la fiabilité des échanges entre le siège de la Métropole et les nouveaux locaux de l'association situés dans la tour Part-Dieu. La mise à disposition et la maintenance de ces équipements et licences fera l'objet d'un remboursement annuel de l'Agence d'urbanisme à la Métropole pour un montant 2017 estimé à 20 124 € TTC.

A la signature de la présente convention, 40 % de la subvention totale votée sera mandatée sur appel de fonds dans le mois suivant la réception par la Métropole de la demande d'acompte de l'Agence d'urbanisme, accompagnée d'un état réactualisé de la situation comptable de l'association (exécution budgétaire et trésorerie). Les 60 % restants feront l'objet d'un échelonnement au cours de l'exercice 2017, conformément aux dispositions prévues dans la convention annuelle ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 336 000 € au profit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour l'année 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** totale de fonctionnement de 4 336 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2017 - opération n° 0P06O0216 - compte 6574 - fonction 518, dont 86 000 € de crédits supplémentaires à inscrire en décision modificative sur l'exercice 2017.

4° - **Les recettes** de fonctionnement correspondant au remboursement des équipements et des licences informatiques mis à disposition de l'association, pour un montant prévisionnel de 20 124 €, seront inscrites au budget principal - exercice 2017 - opération n° 0P28O2226 - compte 70878 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.